

Lubrizol : un redémarrage autorisé, malgré les oppositions

mercredi 8 juillet 2020, par [Thémis](#)

Les services de l'Etat ont rendu un avis favorable, mardi 7 juillet, à la reprise d'une deuxième unité de production. Les élus locaux dénoncent une décision « précipitée ».

Par Stéphane Mandard Publié hier à 21h45, mis à jour à 08h21. Le Monde.

Nausée, mal de tête, gorge qui pique... Depuis lundi 6 juillet, les Rouennais ont l'impression de revivre un cauchemar : de fortes odeurs d'hydrocarbure émanent du site de Lubrizol. « J'ai l'impression de vivre dans une station essence » : mis en place après le gigantesque incendie qui a ravagé l'usine chimique le 26 septembre 2019, le site Internet d'Atmo Normandie (l'organisme de surveillance de la qualité de l'air) a reçu plus d'une centaine de signalements en vingt-quatre heures.

La préfecture de Seine-Maritime s'est fendue d'un communiqué pour préciser que ces odeurs nauséabondes et persistantes au sud et à l'est de Rouen étaient dues à « la combinaison des travaux de remédiation en cours sur le site de l'usine Lubrizol à Rouen avec les conditions météorologiques actuelles ». Par « remédiation », comprendre le nettoyage du site Seveso. Lundi, le groupe spécialisé dans les lubrifiants a commencé la deuxième phase avec les opérations de démantèlement du principal bâtiment sinistré. La fin des travaux est programmée pour le... 26 septembre.

Malgré ses odeurs qui empoisonnent toujours la vie des habitants de l'agglomération rouennaise plus de neuf mois après l'incendie, les services de l'Etat ont donné leur accord à une montée en puissance des activités de Lubrizol. Réuni mardi 7 juillet, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) de Seine-Maritime a répondu par un avis favorable à la demande de Lubrizol de relancer l'activité d'une nouvelle unité de production : un atelier de fabrication de dispersants, utilisés notamment pour lutter contre l'encrassage des boîtes de vitesse des voitures.

Le préfet devrait suivre cet avis et prendre un arrêté dans les prochains jours pour acter la reprise. En décembre 2019, il n'avait attendu que quarante-huit heures pour autoriser la reprise partielle de l'activité sur le site de Lubrizol, après l'avis favorable du Coderst.

Quatre voix contre et deux abstentions

Le Coderst est composé de vingt-quatre membres, dont six représentants des services de l'Etat : la direction régionale de l'environnement, l'agence régionale de santé, l'Agence de l'eau ou encore la direction des territoires et de la mer. La directrice générale de Lubrizol France, Isabelle Striga, siège aussi dans ce conseil où la métropole de Rouen et les associations de défense de l'environnement bénéficient chacun d'une voix. Ces derniers ont voté contre. La métropole était également opposée. Mais ses représentants n'ayant pas été reconduits lors des élections municipales et la nouvelle majorité n'étant pas encore installée, son siège est resté vide. Résultat : seuls quatre voix contre et deux abstentions.

Un vote qui « satisfait » Lubrizol. « Ce redémarrage est très important car il va nous permettre de relancer la chaîne de production de produits intermédiaires que nous étions obligés d'importer d'Asie ou des Etats-Unis. Il va nous redonner de l'autonomie et nous permettre de faire face au rebond du secteur de l'automobile après le confinement, déclare au Monde la directrice générale de Lubrizol. C'est fondamental pour la pérennité du site et des emplois. » Le site de Rouen compte 200 salariés. Avec les sous-traitants et les emplois indirects, le groupe estime à environ 2 000 le nombre d'emplois impliqués au niveau de l'agglomération rouennaise.

« Incompatible avec une réouverture »

« J'entends bien les enjeux d'emploi, mais pourquoi se précipiter au regard des enjeux de sécurité ? », réagit Charlotte Goujon, la maire (PS) du Petit-Quevilly. Bien qu'une partie de l'usine soit sur sa commune, l'élue ne possède pas de droit de vote au Coderst. Elle est simplement invitée. « C'est comme si on ne tenait pas compte du rapport très sévère de la commission d'enquête sénatoriale [rendu le 4 juin]. On n'a pas avancé au sujet de l'alerte des populations, ni de leur préparation aux situations d'accidents industriels, relève Mme Goujon. Pour moi, c'est incompatible avec une réouverture, tout comme le sont les travaux de nettoyage. »

A la veille du Coderst, le nouveau maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol (PS), avait également fait part de son opposition et dit son incompréhension de ne pas disposer de voix en son sein. A l'instar de son homologue du Petit-Quevilly, il s'étonne que ce nouveau redémarrage de l'usine soit décidé « alors que les nouvelles dispositions réglementaires de sécurité industrielle ne sont pas adoptées et sont toujours en consultation publique ». Les projets de décrets et arrêtés renforçant les inspections de sites classés sont en consultation publique seulement depuis le 26 juin et jusqu'au 17 juillet.

Les élus écologistes vont plus loin. Ils demandent au préfet de ne pas suivre l'avis du Coderst et de « ne pas accéder à la requête de l'entreprise ». Lubrizol a « maintes fois fait la preuve qu'elle n'est pas en mesure de garantir les conditions de sécurité nécessaires à son fonctionnement », dénonce Cyrille Moreau, président des élus écologistes à la métropole.

Ce mouvement d'opposition « étonne un peu » la patronne de Lubrizol. « Lors de la première phase de redémarrage, nous étions trois mois après l'incendie et on nous reprochait d'aller trop vite. Mais là, nous avons pris le temps. Nous avons intégré des améliorations, au-delà des exigences réglementaires, sur le risque incendie », détaille Mme Striga, mise en examen dans le cadre de l'enquête pénale ouverte pour mise en danger de la vie d'autrui.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/07/07/lubrizol-feu-vert-a-un-nouveau-redemarrage-malgre-les-oppositions_6045526_3244.html